



Marché de Noël

Dimanche 29 novembre 2026
@ la salle des fêtes de vannes sur cosson



BULLETIN D'INSCRIPTION (remplir en lettre majuscule)

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Tel :

Email :

N°SIRET ou SIREN :

Activité ou Produits Proposés description (si possible photo d'un produit proposé) :

Entourer la réponse :

Matériels extérieurs **oui/non** (avez-vous en votre possessions une tonnelle)

Matériels électriques **oui/non**

Description du matériel électrique (avec le nombre de Wat) :

Nombre de mètres linéaires :

(emplacement gratuit)



Chèque de cautions : 50€ (celui-ci sera rendu uniquement en la présence de l'exposant lors du marché. Si non présence de celui-ci, le chèque sera encaissé)

Entourer la réponse :

Besoins de table **oui/non** (en fonctions de la disponibilité)

Besoins de chaises : **oui/non** (en fonctions de la disponibilité)

Don d'objet ou bon cadeau pour la tombola :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement ci-joint. Signatures au bas du règlement.

Comité des fêtes de vannes sur cosson





Règlement



Marché de Noël

Dimanche 29 novembre 2026

À la salle des fêtes de Vannes sur Cosson

- ✓ Vous pouvez prendre contact avec l'organisation auprès du : 0602412678 ou par mail : cdfvannesurcosson@gmail.com
- ✓ Le prix de l'emplacement est gratuit pour le marché de Noël qui est ouvert aux créateurs amateurs, artiste libre, artisans, commerçants et aux associations. La vente d'animaux est strictement interdite.
- ✓ Une caution de 50€ en chèque sera demandé à l'inscription et sera rendue le jour du marché de Noël en la présence de l'exposant. Si celui-ci est absent le chèque sera alors encaissé
- ✓ Nous demandons que chaque exposant participe à la création de la tombola du comité des fêtes, grâce à un don d'objet ou bon cadeau
- ✓ Les réservations pourraient être closes sans préavis si le nombre d'emplacements dépassait la capacité d'accueil du lieu de manifestation. Tous candidats devront adresser son dossier d'inscription à la mairie de Vannes sur Cosson ou par mails (cdfvannesurcosson@gmail.com) avant le 23 novembre 2026. Ce document restera confidentiel aux seins administratifs du comité qui nous permettra de vous contacter pour d'autres événements et d'établir une liste des différents exposants.
- ✓ **Pour les exposants situés à l'intérieur, le maximum de mètre a réservée est de 3,60m soit 3 tables.**
- ✓ **L'ouverture du marché au public se fera de 10h00 à 18h.** L'installation des stands est autorisée à partir de 7h et doit être achevée lors de l'ouverture du marché. Le remballage des stands sera autorisé uniquement à partir de 17h. Aucune installation arbitraire ne sera autorisée. L'organisateur se réserve le choix des places et celui-ci aura été constitué à l'avance en fonction des inscriptions.
- ✓ Le comité peut mettre à disposition tables et chaises selon le **stock disponible**
- ✓ Nous informons également que nous sommes limités au niveau de la puissance électrique concernant l'extérieur
- ✓ Le comité des fêtes de Vannes sur Cosson dégage sa responsabilité quant aux accidents pouvant résulter de l'exercice des activités des exposants. **Ces derniers devront obligatoirement être assurés pour les dommages qu'ils seraient susceptibles de causer à des tiers.**
- ✓ Nous comptons sur votre bienveillance pour les cigarettes et les mettre dans le cendrier
- ✓ Il appartient à chaque participant de respecter le site d'exposition ainsi que le matériel prêté et de le **rendre propre en fin de journée.** Auquel cas un dédommagement sera demandé en plus. Toutes infractions au règlement et aux présentes prescriptions pourront faire l'objet d'une exclusion du marché de Noël
- ✓ L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de nécessité absolue.

NOM :

Prénom :

Date et Lieu :

Signature

Je reconnais avoir pris connaissance, compris et appliquerai le présent règlement

(Signature précédée de la mention « lu et approuvée »)

